



**EMPLOI, SALAIRES...**  
Premiers succès enregistrés  
après chaque lutte engagée  
Contre le chômage et  
l'austérité,  
l'action paye !

## **MULTIPLIONS, AMPLIFIONS COORDONNONS L'ACTION SYNDICALE**



Photo Y. LORANT

**LE PATRONAT DEVRA NEGOCIER  
LE PLAN BARRE SERA TENU EN ECHEC**

# FRAPPER DE PLUS EN PLUS FORT

Dans la dernière Voix des Métaux, « spéciale action », la F.G.M.-C.F.D.T. demandait à l'ensemble de ses adhérents de prendre en charge la consultation nationale organisée en direction des Métallurgistes, ceux-ci étant appelés à se prononcer sur nos objectifs et propositions d'actions.

Où en sommes-nous maintenant ?

## ■ Un large accord sur nos propositions

D'abord rappelons que la consultation de la F.G.M. avait deux objectifs principaux :

- vérifier auprès des métallurgistes si nos objectifs et propositions d'action répondaient véritablement à leur attente face au plan d'austérité et de chômage. Et cela dans une période où se posaient des problèmes d'unité d'action avec la C.G.T. dans les conflits en cours et au niveau fédéral ;

- sensibiliser et mobiliser plus largement les travailleurs de la Métallurgie dans la lutte engagée pour faire céder l'U.I.M.M.

Partout où les travailleurs ont été consultés, un large accord s'est exprimé en faveur de nos objectifs revendicatifs et du développement d'un véritable processus d'action nationale dirigée contre l'U.I.M.M. Cette enquête nous a donné raison sur un point fondamental : la grande majorité des Métallurgistes est consciente qu'il faut frapper de plus en plus fort face au patronat de notre branche industrielle. Les luttes engagées dans les entreprises sont indispensables mais ne doivent pas rester isolées. Il est donc nécessaire de les multiplier et de leur donner une dimension nationale pour créer le rapport de forces capable de contraindre l'ensemble du patronat à négocier sur des revendications communes à tous les métallos.

## AVEC LA C.F.D.T. LES TRAVAILLEURS FONT ECHEC AU PLAN BARRE

### ■ Roland PROSILOR (Basse-Ham Moselle)

220 travailleurs - C.F.D.T. seule présente.

Après de nombreux débrayages, la direction a concédé :

- prime de vacances 1977 égale à 750 F,
- 2 jours de congés supplémentaires,
- 1/2 h de réduction compensée du temps de travail.

### ■ John DEERE (Loiret - Eure-et-Loire - Haute-Saône)

Grâce à leur lutte, et malgré de multiples provocations et actes de répression, les salariés du groupe ont repris le travail avec 2 à 3 % d'augmentation supplémentaire (s'ajoutant aux 3 % initialement prévus).

### ■ VOLKSWAGEN (Tourcoing - Nord)

Dans ce garage, les travailleurs et leur section C.F.D.T. ont obtenu par l'action le 13<sup>e</sup> mois uniforme (égal au salaire du P2) et l'indemnisation partielle des heures de grève.

### ■ ECRIM (Orbec - Basse-Normandie)

Les 420 salariés de l'entreprise ont observé plusieurs débrayages et baissé les cadences. Ils ont d'ores et déjà obtenu :

- 3 % au 1<sup>er</sup> février et 1,5 % au 1<sup>er</sup> mai ;
- + 0,80 F sur la prime de casse-croûte (5,80 F), + 5 à 15 F sur la prime de transport...

### ■ LONGOMETAL (Anzin - Nord)

5 jours de grève des 120 travailleurs avec la section C.F.D.T. : la direction a dû concéder 4 % d'augmentation générale s'ajoutant aux augmentations paritaires.

### ■ FRANKRANI (Evreux - Seine-Maritime)

250 salariés en majorité immigrés C.F.D.T. seule présente.

48 h de grève ont amené la direction à négocier :

- 7,3 % au 1<sup>er</sup> avril (et 17,3 % pour les travailleurs postés de nuit) ;
- 13<sup>e</sup> mois après 6 mois d'ancienneté ;

- majorations des primes (+ 33 % prime d'assiduité, + 50 % prime d'équipe, + 4 % prime d'ancienneté) ;

- 1 mois de congés supplémentaires sans solde pour les travailleurs immigrés ;

- ... et journées de grèves payées.

### ■ IDEA (Montluçon - Allier)

Dans ce garage Renault, les 100 travailleurs et leur section C.F.D.T. ont mené de nombreuses actions. La dernière en date s'opposait à la volonté de la direction voulant limiter à 6,5 % (Plan BARRE oblige !) les hausses de salaires.

Quelques débrayages ont amené la direction à plus de compréhension. Finalement, ce seront bien 6,5 % d'augmentation... mais 6,5 % de la masse salariale distribuée en parts uniformes de 1,05 F de l'heure :

- 0,53 F au 1<sup>er</sup> février,
- 0,52 F au 1<sup>er</sup> juillet.

Les 1,05 F représentent en fait des augmentations de salaires variant entre 7 % (Chef d'Equipe) à 11 % (Ouvrier spécialisé).



## ■ L'intensification des mouvements revendicatifs

En un mois beaucoup de choses ont changé :

- les luttes sont devenues de plus en plus nombreuses notamment pour la garantie d'emploi et la progression du pouvoir d'achat. Dans de nombreuses entreprises (notamment dans les P.M.E.), l'action syndicale a permis de faire sauter les consignes d'austérité et des emplois ont pu être sauvés. De même, dans les grandes entreprises, dans des groupes industriels, dans des branches entières, l'action s'intensifie : toutefois les luttes demeurent encore sectorielles et ne permettent pas de faire céder ces « mastodontes » ;
- le débat qui s'est instauré autour de notre consultation a permis de dépasser certaines difficultés unitaires. Un nouvel accord a ainsi pu être conclu avec la F.T.M.-C.G.T., reprenant pour l'essentiel nos exigences en matière de développement dynamique de l'action sur le plan national ;
- par contre, la situation des travailleurs a continué à se détériorer ces dernières semaines : blocage du pouvoir d'achat renforcé dans de nombreuses entreprises où l'action n'a pu être encore développée, nouvelles vagues de licenciements collectifs... et au plan général un plan BARRE n° 2 synonyme d'austérité « bis », des menaces sur la sécurité sociale mises à exécution (voir page 7)...

## ■ De nouvelles étapes dans notre lutte

Le 1<sup>er</sup> mai, des dizaines de milliers de travailleurs ont manifesté en scandant « BARRE un, BARRE deux... BARRE toi ! ». Le 17 mai, à l'appel de la F.G.M.-C.F.D.T. et de la F.T.M.-C.G.T., des centaines de milliers de métallurgistes ont débrayé.

Le 24 mai aura lieu une grande journée interprofessionnelle de GREVE NATIONALE qui constitue une riposte massive et unitaire face aux conséquences du plan BARRE, face à l'intransigeance du patronat...

Et demain, après demain... de nombreux métallurgistes rejoindront la lutte. Ici et là des patrons seront amenés à céder...

Mais nous devons être en capacité de frapper de plus en plus fort afin que ce soit l'ensemble du patronat qui négocie, pour que ce soit l'ensemble du plan BARRE qui soit mis en échec.

Chaque jour marqué de telle ou telle action, permet de franchir une nouvelle étape vers la négociation que nous imposerons. Mais que chacun soit bien conscient que pour cela, il doit rejoindre la lutte avec la C.F.D.T. et persuader ses camarades de travail d'en faire autant.

## Nouvelles progressions de la C.F.D.T.

- **A.R.C.T. (Roanne)** : Au 1<sup>er</sup> collège, la C.F.D.T. gagne 1,71 % pour les titulaires et 2,27 % pour les suppléants. Au 2<sup>nd</sup> collège, elle remporte un siège de titulaire au détriment de la C.G.C.
- **T.R.T. (Plessis-Robinson)** : Tous collèges réunis, la C.F.D.T. progresse de 3,15 % et prend la majorité au C.E. (11 sièges sur 20).
- **DE DIETRICH (Alsace)** : Aux élections de délégués du personnel (4 établissements - 3 500 salariés) la C.F.D.T. gagne 3 sièges et possède maintenant 25 sièges sur 35.
- **S.N.I.A.S. (Toulouse)** : La C.F.D.T. progresse de 0,98 % dans le 1<sup>er</sup> collège et de 3,85 % dans le second au détriment de F.O.
- **S.M.N. (Caen)** : Usine Sidérurgique de 6 300 salariés - La C.F.D.T. progresse de 8,80 % dans le 1<sup>er</sup> collège (+ 2 sièges) et de 2,80 % dans le second (+ 1 siège).
- **ESSWEIN (La Roche-sur-Yon)** : La C.F.D.T. gagne 9 % des voix et 2 sièges (8 sur 12) au 1<sup>er</sup> collège. F.O. disparaît...
- **S.E.B. (Bourgogne)** :
  - à Selongey, nouvelle progression de la C.F.D.T. qui emporte 12 sièges sur 20 à pourvoir (56,71 % au 1<sup>er</sup> collège, 48,20 % au 2<sup>nd</sup> collège),
  - à Is-sur-Tille, la C.F.D.T., présente pour la première fois, réalise 76,44 % dans le 1<sup>er</sup> collège (5 sièges sur 8) et 58,80 % au second collège (1 siège sur 2).
- **C.G.C.T. (Vaugirard)** (3 243 inscrits) - La C.F.D.T. est devenue majoritaire aux dernières élections : 60 % des suffrages au 1<sup>er</sup> collège (+ 17,25 %), 61,2 % au 2<sup>nd</sup> collège (+ 7,6 % et + 2 sièges). Au total 6 sièges sur 10 au C.E.
- **CEGEDUR (Rive-de-Gier)** : La C.F.D.T. progresse de 8,60 % au 1<sup>er</sup> collège (+ 1 siège) et enlève à la C.G.C. son siège de titulaire au 2<sup>nd</sup> collège.
- **Moulinex (Caen)** : Nouvelle progression de la C.F.D.T. au 1<sup>er</sup> collège (+ 15 % et 1 siège soit 9 sièges sur 11), et au second collège (+ 1 siège).
- **CELMANS (Le Mans)** : Aux élections du C.E., la C.F.D.T. progresse globalement de 11,5 % et obtient le même nombre de sièges que la C.G.T.
- **C.I.C.C. (Isbergues)** : Aux élections de D.P., la C.F.D.T. progresse de 2 % dans le 1<sup>er</sup> collège et de 6,15 % dans le second.
- **Dubigeon (Nantes)** : Tous collèges réunis, la C.F.D.T. recueille 1 155 voix (51,15 % soit une progression de 4,7 %).
- **FRAMATOME (Châlon-sur-Saône)** : La C.F.D.T. devient majoritaire au C.E. en progressant cette année de 11 %.
- **PEUGEOT (Nord et Franche-Comté)** :
  - à Bart, la C.F.D.T. progresse de 2,3 % dans le 1<sup>er</sup> collège,
  - à Sochaux (27 371 inscrits), la C.F.D.T. gagne 362 voix (+ 0,58 %) et 1 siège.
  - à Lille, la C.F.D.T. progresse de 2,5 % en D.P. (par rapport aux élections C.E. où la C.F.D.T. avait déjà enregistré 4 % de progression) et gagne deux sièges...

# DEUX « POINTS CHAUDS »... ET DES DIZAINES DE LUTTES POUR L'EMPLOI

## FGM CFDT

La F.G.M.-C.F.D.T. et les Unions Régionales C.F.D.T. de Franche-Comté ont organisé, la veille du 1<sup>er</sup> mai, deux « points chauds » sur l'emploi concernant les conflits de longue durée.

L'un de ces « points chauds » avait lieu à Besançon, dans l'usine LIP occupée. Cette journée était placée sous le signe de l'espoir pour les travailleurs de LIP fermement décidés à continuer la lutte pour préserver leur emploi et leur outil de travail.

L'autre « point chaud » avait lieu à St Malo où les travailleurs de la SICCNA viennent de remporter une victoire extraordinaire au bout de deux ans de lutte.

Ces deux « points chauds » ont manifesté, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, la volonté de la C.F.D.T. de poursuivre la prise en charge dynamique des luttes sur l'emploi. Ils ont permis aux travailleurs de la SICCNA d'exprimer leur joie et à ceux de LIP, leur détermination et ont montré à d'autres travailleurs, confrontés aux mêmes problèmes qu'il est nécessaire de lutter et possible de vaincre.

### SICCNA (St Malo) : VICTOIRE APRES DEUX ANS DE LUTTE

Le Chantier de construction navale de la SICCNA était, il y a deux ans, la plus grande entreprise industrielle du PAYS MALOIN (450 travailleurs plus 120 intérimaires et de nombreux sous-traitants).

Or, le 17 mars 1975, la nouvelle se répand à Saint-Malo. La SICCNA dépôse son bilan. Mais dès le premier jour, les travailleurs se rassemblent pour AGIR dans l'unité avec leurs syndicats C.F.D.T. et C.G.T.

Et pendant 2 ans, ils mèneront une lutte courageuse et exemplaire démontrant ainsi qu'il n'y a pas de fatalité.

Cette action responsable a été payante. De nombreuses actions et démarches, l'occupation pendant 21 mois du « MAGELLAN » ont permis, au terme d'une négociation finale avec les Ateliers et Chantiers de la MANCHE, une reprise industrielle définie dans un accord signé entre la nouvelle Direction et les Syndicats.

• Le 2 mai, les 183 travailleurs encore inscrits comme demandeurs d'emploi ont tous été réembauchés. Ensuite, il y aura priorité d'embauche pour les ex-membres du personnel de la SICCNA.

• Reconnaissance du droit syndical par l'embauche dès le 30 mars de 2 représentants syndicaux désignés par la C.F.D.T. et la C.G.T., ce qui permet un contrôle des réembauchages par les syndicats.

• Maintien des avantages acquis, instauration d'un treizième mois et augmentation de 50 % des salaires par rapport à Mars 1975.

• L'ancienneté est conservée, ce qui donne une continuité du contrat de travail.

C'est une victoire ouvrière qui prouve la nécessité de bien organiser la lutte.

Le 30 avril, les travailleurs de la SICCNA ont fêté cette victoire lors du « point chaud » organisé à St Malo. Rassemblement de 1 500 militants C.F.D.T., manifestation dans les rues de la vieille ville et meeting ont marqué cette journée clôturée par un fest-noz.



Ont notamment pris la parole au cours du meeting F. MOUTET, Secrétaire Général adjoint de la F.G.M.-C.F.D.T. et R. CARADEC, Secrétaire Général de l'URI-C.F.D.T. Bretagne, des camarades d'autres entreprises bretonnes en lutte pour l'emploi (C.M.C., Donval, Rehault...) et un représentant de la section C.F.D.T. de LIP.

En bref, une journée chargée d'espoir pour tous les travailleurs en lutte présents, de joie pour les salariés de la SICCNA qui allaient reprendre le travail dès le lendemain en étant conscients qu'il sera nécessaire de maintenir leur cohésion et leur rapport de forces pour préserver les acquis arrachés par l'action. Mais la tâche sera facilitée quand on sait que la section C.F.D.T. compte maintenant 70 adhérents qui sont autant de militants actifs.

A signaler enfin la forte délégation de Métallurgistes nantais et notamment de camarades de Dubigeon-Normandie (construction navale) qui la veille avaient appris que leur direction avait l'intention de supprimer 450 emplois, décision qu'ils ont l'intention de combattre.

### LIP (Besançon) : SAUVER L'ENTREPRISE POUR SAUVEGARDER LES EMPLOIS

Comme chacun sait, les travailleurs de LIP ont une première fois, à l'issue d'une longue lutte, imposé la garantie de l'emploi à travers le redémarrage de leur entreprise. Mais de tenaces rancunes dans les allées du pouvoir et des états majors patronaux ont à nouveau conduit la Société à la faillite, il y a un an environ.

Et depuis, pour la seconde fois, la lutte s'est engagée pour sauver l'entreprise, pour sauvegarder l'emploi de plus de 800 salariés. L'usine est à nouveau occupée alors que sont multipliées les initiatives susceptibles de permettre au conflit de déboucher.

Malgré les pressions exercées de toutes parts, les manœuvres du patronat confortées par des décisions de justice (expulsion ordonnée depuis plusieurs semaines après une procédure « très spéciale », le chantage des syndics chargés de la liquidation (menaces de coupures de l'eau, du gaz, du téléphone et de l'électricité, et cela la veille du « point chaud » ; une provocation supplémentaire !)... les travailleurs de LIP, avec leur section C.F.D.T., ont la volonté de continuer à se battre pour gagner leur seconde bataille.

Le 30 avril a été l'occasion pour plusieurs milliers de militants de visiter l'usine avant d'assister au meeting au cours duquel Jacques CHEREQUE, Secrétaire Général de la F.G.M.-C.F.D.T. et Louis MARTIN, Secrétaire Général de l'URI-C.F.D.T. de Franche-Comté ont pris la parole pour apporter le soutien de toute la C.F.D.T. à la lutte engagée et dénoncer l'incurie des pouvoirs publics (les dossiers ne sont pas étudiés ou sont rejettés) et l'attitude délibérée du patronat local qui entend saboter toute solution industrielle envisagée.

Dans quelques jours, les travailleurs de LIP ne bénéficieront plus des allocations de chômage (les 90 % du salaire) : la solidarité financière devra s'exercer... Et chaque jour, nous devons nous tenir prêts à riposter efficacement face à un éventuel coup de force contre les « LIP » (expulsion par les forces de police).



### ET PARTOUT AILLEURS, LE REFUS DU CHOMAGE

« Travailleurs oui, chômeurs non » ; « indemnisé ou non, le chômage on n'en veut pas » : deux slogans scandés par les travailleurs de SOLOCI (Moselle) et de C.M.C.-DUFOUR (Finistère), en lutte contre la fermeture de leur entreprise et les licencieux.

Combien de dizaines d'autres luttes de ce genre pour refuser le chômage partiel ou total, les licenciements massifs...) des branches entières comme la Sidérurgie (Usinor Trith, Louvrot, Thionville - La Chiers Longwy - Sacilor Sollac, Creusot-Loire Ondaine, AUMD...), l'Aéronautique (Sniac, Turbomeca, Messier, Snecma...), la Machine-Outil (Gamin, Amtec, Huré, Hernault Somua...), le matériel ferroviaire (Blanc Misseron, Boulonnerie de Thiant), la Navale (Dubigeon, AFO, La Perrière...), une multitude d'autres entreprises (ARCT, Eyuem, Marrel, Cit-Alcatel...) connaissent des problèmes d'emploi.

Et dans toutes ces entreprises les travailleurs réagissent durement face à cette situation, l'action syndicale se développe, la C.F.D.T. met tout en œuvre pour faire aboutir les luttes engagées. Des résultats sont obtenus comme à Douce-hydro (Picardie), Beretta (Basse-Normandie), SES-COSEM (Isère)... où de nombreux licenciements ont été annulés, à TURBOMECA (Aquitaine), Sniac-Bouguenais (Loire Atlantique) où l'action a imposé la réembauche de jeunes venant du service militaire, à TIMKEN (Alsace) où la direction a dû créer de nouveaux emplois.

### PARTOUT IL EST NECESSAIRE DE SE BATTRE ET POSSIBLE DE VAINCRE.

PARTOUT, QU'IL EXISTE OU NON DES MENACES SUR L'EMPLOI, IL FAUT ENGAGER L'ACTION NOTAMMENT POUR LA REDUCTION MASSIVE ET COMPENSEE DU TEMPS DE TRAVAIL ET IMPOSER AUX ENTREPRISES DE CREER DES EMPLOIS EN CONSEQUENCE. C'EST CELA AUSSI LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET POUR LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI.

# JEUNE, OU EST TON AVENIR !

Les chiffres n'ont jamais un aspect très humain, mais parfois ils montrent dans toute son ampleur le gachis d'une société, le désastre d'une politique qui malgré tous les artifices déployés, tous les plans 1, 2... etc. mis en route et en déroute, ne vise qu'à faire peser de plus en plus le poids de la crise et de la restructuration capitaliste sur les travailleurs.

Les chiffres qui figurent ci-dessous sont officiels, ce sont ceux de l'A.N.P.E., et ils sont loin d'être la mesure véritable du chômage en France.

A la fin mars 1977, l'A.N.P.E. compte 1 020 563 demandeurs d'emploi, soit 8,8 % de plus qu'en février 1976.

Mais ce qui est encore plus intéressant et plus pénible à constater, c'est de voir la ventilation de ces chômeurs pour les jeunes de moins de 25 ans.

Est-il meilleure illustration pour montrer l'injustice et l'échec de la politique de Giscard - Barre - Ceyrac !

Que peut-on dire d'un pays qui met ainsi, le meilleur de lui-même, sa jeunesse, au chômage.

## Seule l'action collective...

Que peut-on dire d'un pays qui sera incapable d'offrir un emploi aux 600 000 jeunes qui vont sortir de scolarité en juin 1977 et qui viendront s'ajouter par centaines de milliers à ce « volant de chômeurs. »

Et c'est ainsi que cette politique miracle du Docteur BARRE conduit 235 124 jeunes de 18 à 21 ans au chômage (+ 13,7 % par rapport à mars 1976).



6

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	EVOLUTION SUR MARS 1976	MARS 1977	EVOLUTION SUR MARS 1976	MARS 1977	EVOLUTION SUR MARS 1976	MARS 1977
- de 18 ans	16 144	- 4,5 %	25 877	+ 5,4 %	42 021	+ 1,8 %
18 à 21 ans	79 211	+ 7,8 %	155 913	+ 17,0 %	235 124	+ 13,7 %
22 à 24 ans	53 186	+ 2,4 %	77 324	+ 15,5 %	130 510	+ 9,8 %
Total moins de 25 ans	148 541	+ 4,5 %	259 114	+ 15,3 %	407 655	+ 11,1 %
dont 1 <sup>er</sup> emploi	39 272	+ 2,6 %	85 023	+ 22,7 %	124 295	+ 15,6 %

Et c'est ainsi que 85 023 jeunes filles de moins de 25 ans sont à la recherche d'un premier emploi (+ 22,7 % par rapport à mars 1976).

Oh, bien sûr, certains trouvent du travail, mais que trouvent-ils la plupart du temps, avant le service militaire, un boulot temporaire. Après le service militaire un emploi qui ne leur permet pas de s'épanouir professionnellement.

C'est ainsi que l'aigreur des jeunes envers cette société est la conséquence :

- de l'écart entre les niveaux d'études et le travail qu'ils trouvent,
- des conditions de travail insupportables,
- d'une hiérarchie dépassée,
- de la situation de chômage qu'ils ont connue...

C'est pour cela que seule l'action collective peut permettre aux jeunes avec l'ensemble de la classe ouvrière de changer cette situation.

La responsabilité de la C.F.D.T. est importante dans cette prise de conscience, pour l'insertion des jeunes dans la lutte.

C'est pour cela aussi que tous les adhérents C.F.D.T. doivent agir dans ce sens :

- pour l'accueil des jeunes dans l'entreprise,
- pour permettre aux jeunes de connaître la C.F.D.T.

## « YU NOVOSTI »

UNE REVUE  
A L'INTENTION DES  
CAMARADES YUGOSLAVES

Dans un B.R.S. (Bulletin aux Responsables de Section) en date du 6 mai, nous avons publié une annonce de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie et des Mines de Yougoslavie. Par cette annonce, la Fédération yougoslave désire faire connaître aux travailleurs yougoslaves travaillant en France, la publication qu'elle édite spécialement à leur intention : « YU NOVOSTI ».

Cette revue donne régulièrement des informations détaillées, tant sur les droits des travailleurs yougoslaves à l'étranger, que sur les événements survenant en Yougoslavie, dans les domaines du travail, de l'emploi, de la législation sociale... mais aussi dans les domaines des loisirs, des sports et des distractions de toute nature.

Si vous êtes intéressés par cette revue, demandez à la Section syndicale C.F.D.T. de votre entreprise le texte de l'annonce parue dans le B.R.S., en langue française et yougoslave et qui donne toutes les informations sur le contenu de « YU NOVOSTI » et la procédure à suivre pour s'y abonner (prix de l'abonnement annuel : 40 F).

# SÉCURITÉ SOCIALE

## De nouvelles mesures à l'encontre des travailleurs

C'est le 13 avril que Mme Simone VEIL, Ministre de la Santé, présentait devant le Conseil des Ministres le train de mesures destinées à améliorer le fonctionnement de la Sécurité Sociale et à combler son déficit. Point n'est besoin d'une analyse approfondie pour se rendre compte que ces mesures, une fois de plus, pénalisent les plus défavorisés, et que de plus en plus la Sécurité Sociale s'éloigne de sa vocation initiale qui était de pallier, dans le domaine de la santé, aux inégalités de revenus et d'assurer à tous un droit à la santé et aux soins, tout aussi fondamental aujourd'hui que le droit au travail ou au logement.

Quelles sont donc ces mesures ?

■ Tout d'abord, une diminution du taux de remboursement de certains médicaments (environ un millier), qui désormais ne seront plus remboursés qu'à 40 % au lieu de 70 % précédemment.

Ces médicaments, que Mme VEIL a qualifié de « médicaments de confort », sont essentiellement les fortifiants, les tranquillisants, les laxatifs... « Médicaments de confort »... le terme est quelque peu abusif. Car, si effectivement une certaine surconsommation médicale est réelle chez certaines personnes, qui attribuent à ces médicaments des vertus qu'ils n'ont pas ou bien qui croient ne plus pouvoir s'en passer, ces cas ne sont pas la majorité. Il serait bon que Mme VEIL s'interroge un peu plus sur les raisons qui poussent des milliers de travailleurs à cette « surconsommation médicale » : la fatigue, l'énervernement, la dépression, entraînés par les transports, les conditions de travail (cadences, feux continus, bruit...) et de vie (absence d'équipements collectifs, d'espaces verts) etc.

■ Seconde mesure, destinée à atténuer l'effet de la première : le remboursement à 100 % de certains médicaments remboursés précédemment à 90 %. Or, ces médicaments sont qualifiés par Mme VEIL elle-même comme « particulièrement coûteux et irremplaçables ». Il n'y a donc pas de quoi pavoyer devant ce remboursement intégral — quoi de plus normal ? — et d'autant moins que, parmi ces médicaments, un grand nombre était déjà remboursés à 100 % précédemment, du fait de leur utilisation lors de maladies graves prises en charge à 100 %.

■ Troisième mesure : l'instauration du forfait de 15 F par jour d'hospitalisation. Autrement dit, il nous faudra payer une partie de nos « frais de séjour » en hôpital, et ce, quelles que soient la durée de l'hospitalisation et la gravité de la maladie. Mme VEIL objecte que précédemment pour certaines interventions sans gravité, les 30 premiers jours d'hospitalisation étaient remboursés à 80 %. C'est oublier que pour les interventions plus sérieuses, le remboursement était déjà de 100 %. Désormais, il faudra en payer une partie. Et personne pourtant ne peut parler de « surconsommation hospitalière » et prétendre que l'on se rend à l'hôpital pour le plaisir d'être nourri et logé gratuitement !

■ Autres mesures, plus appréciables celles-là : la suppression de la réduction des indemnités journalières, en cas d'hospitalisation et l'amélioration, promise pour l'année prochaine, de la prise en charge des soins dentaires et des frais de lunetterie. Mais aussi, une nouvelle augmentation des cotisations, cette fois pour les salariés de plus de 65 ans et les salariés agricoles.

■ Un dernier point, qui ne s'est pas encore traduit par une décision, mais la réflexion gouvernementale suit son cours sur ce problème : celui des accidents de la route (et donc des accidents de trajet, indemnisés comme les accidents du travail), pour lesquels le Gouvernement estime anormal qu'ils soient supportés par l'ensemble de la collectivité,

et il envisage alors de les faire prendre en charge, en partie ou totalement, par les compagnies d'assurance.

Cela va très loin. En effet, d'une part, ce serait une remise en cause de la nature même de la Sécurité Sociale, qui est justement de faire supporter par la collectivité nationale l'ensemble des dépenses occasionnées par la maladie des individus qui la composent. D'autre part, ce serait introduire les assurances privées au sein du système de protection de la santé, et constituerait un grand pas vers le démantèlement complet de la Sécurité Sociale. Celle-ci n'assurant plus alors que le minimum indispensable, le reste étant pour ceux qui peuvent se payer une assurance privée.

■ Le 21 avril, la C.F.D.T. et la C.G.T. organisaient une journée de protestation contre ces mesures et les dangers qu'elles représentent. A cette occasion, la C.F.D.T. a rappelé ses principales revendications concernant la Sécurité Sociale, et notamment :

- l'extension du tiers-payant, médical et pharmaceutique, par la signature de conventions entre les caisses primaires d'assurance-maladie et les syndicats de médecins et de pharmaciens,

- le maintien des taux actuels de remboursements (c'est la deuxième fois au cours de l'année 1977 que le taux de remboursement est abaissé, tandis que les cotisations sont augmentées),

- le maintien du système actuel de protection des accidents de la route, dont les accidents de trajet,

- le développement de centres de santé, permettant la pratique d'une autre médecine, et notamment la prise en charge par les travailleurs des causes sociales de la maladie.

La menace qui pèse sur la Sécurité Sociale est grave, et l'enjeu est d'importance pour les travailleurs qui sont tous concernés. Depuis sa création en 1945, et depuis les ordonnances de 1967 notamment, la Sécurité Sociale n'a pas cessé d'être peu à peu vidée de son contenu. Les travailleurs et leurs organisations syndicales doivent donc demeurer vigilants, afin de défendre cette institution qui doit leur permettre dans l'avenir un authentique droit à la santé.



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 1976 :

## Nouveaux gains pour la C.F.D.T. dans la Métallurgie

Comme chaque année, la F.G.M.-C.F.D.T. a recensé en 1976 les résultats des élections de délégués du personnel dans les entreprises de la Métallurgie.

l'analyse de ces résultats apporte des indications précises sur la représentativité respective des organisations syndicales en présence. Notre étude 1976 porte uniquement sur des statistiques comparatives 1975-1976 ce qui nous permet de publier des résultats objectifs.

En effet, ce sont 754 entreprises (employant 796 813 salariés soit plus du quart des métallurgistes) dont nous possédons à la fois les résultats 1975 et les résultats 1976 (soit 82 entreprises de plus que dans notre étude comparative établie l'année passée). Ne sont donc pas prises en compte les nombreuses entreprises qui nous ont fait parvenir leurs résultats 1976 mais dont nous ne connaissons pas ceux de 1975.

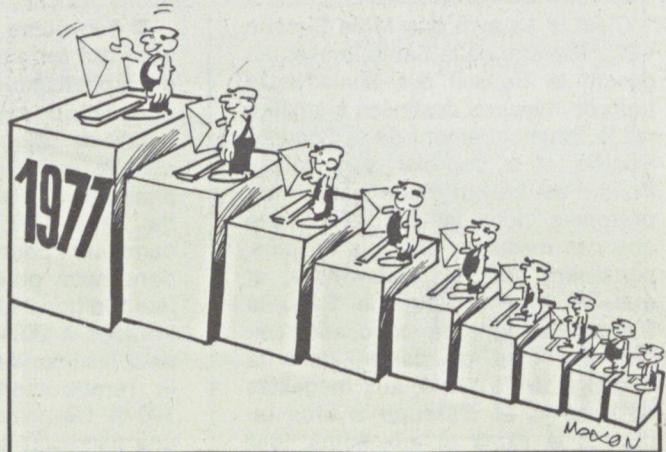
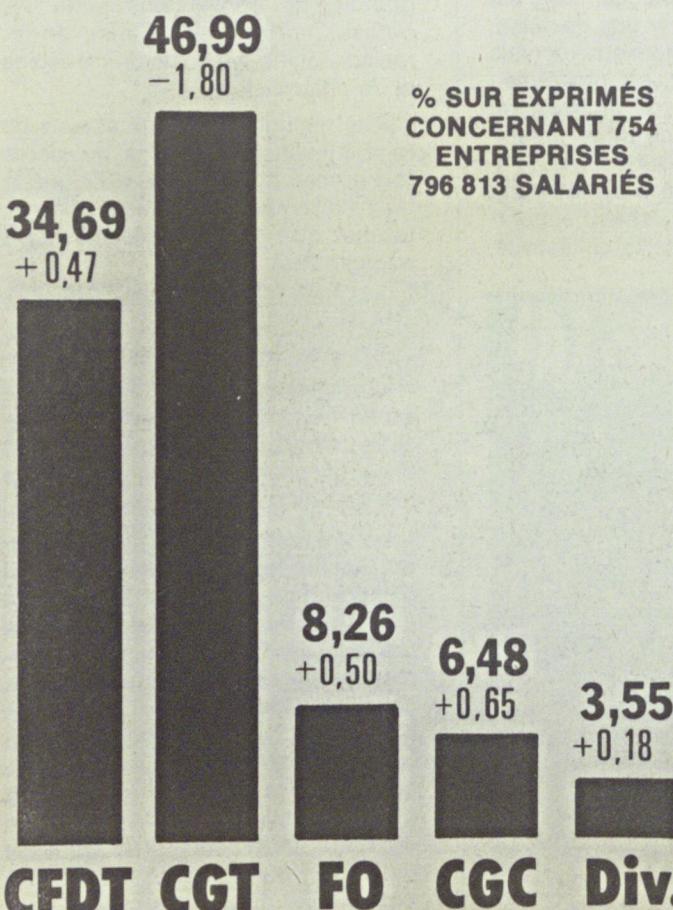
Notre enquête porte sur 142 entreprises de la Sidérurgie et transformation des métaux (193 463 salariés), 319 entreprises de l'Equipement et de Mécanique Générale (160 357 salariés), 162 entreprises de Construction Electrique (155 452 salariés), 82 entreprises de l'automobile (218 597 salariés), 49 entreprises de l'Aéronautique (68 944 salariés).

### LA C.F.D.T. EN CONSTANTE PROGRESSION

Dans ces 754 entreprises (796 813 salariés, 764 688 inscrits, 609 515 votants, 555 356 bulletins exprimés), la C.F.D.T. recueille 192 679 voix soit 34,69 % des bulletins exprimés, tous collèges réunis.

Les pourcentages recueillis par les autres organisations sont les suivants : C.G.T. : 46,99 %, F.O. : 8,26 %, C.G.C. : 6,48 %, divers : 3,55 %.

La C.F.D.T. est la seconde organisation syndicale des Métallurgistes immédiatement derrière la C.G.T. et loin devant F.O. et la C.G.C.



Par rapport à 1975, dans ces mêmes entreprises, la C.F.D.T. progresse de 0,47 %, la C.G.T. perd 1,80 %, F.O. gagne 0,50 %, la C.G.C. 0,65 % et les divers 0,18 %.

Progression donc de la C.F.D.T. et effritement des positions C.G.T., ce qui profite malheureusement aux organisations de collaboration de classe. Mais il faut souligner que C.F.D.T. et C.G.T. rassemblent à elles deux 81,68 % des suffrages exprimés.

De 1966 à 1976, soit sur une période de 10 ans, la C.F.D.T. est passée de 29,66 % à 34,69 % (+ 5,03 %) et la C.G.T. de 56,30 % à 46,99 % (- 9,31 %).

### QUELQUES OBSERVATIONS

- 0,47 % de progression dans une année constitue un bon résultat : cela représente un déplacement de 3 200 voix en faveur de la C.F.D.T. dans ces 754 entreprises alors que dès le début 1976, l'embauche a été pratiquement bloquée partout.

- En fait, la progression globale de la C.F.D.T. est beaucoup plus importante dans la Métallurgie puisque notre enquête comparative ne prend pas en compte les implantations nouvelles, ni les bons résultats enregistrés en 1976 dans des entreprises qui ne nous avaient rien communiqué en 1975.

- C'est dans la branche Automobile que la C.F.D.T. enregistre sa plus forte progression (+ 2,09 % par rapport à 1975).

- Nos statistiques montrent une progression des organisations « réformistes » (F.O. : + 0,50 %, C.G.C. : + 0,65 %) qui bénéficient en grande partie des pertes enregistrées par la C.G.T. (mais le mécanisme de transfert des voix demeure très difficile à analyser dans sa complexité). Cette situation est assez grave puisque l'on sait que trop souvent les sections F.O. et C.G.C. s'implantent grâce à l'aide du patronat, bénéficiant de sa sollicitude, parfois regroupent les non-grévistes après un conflit et se complaisent dans une attitude de sabotage des actions engagées par les travailleurs (avec ici et là quelques exceptions notamment en cette période d'austérité musclée et de chômage, car ces organisations ne peuvent plus se glorifier de leur « concertation » avec le patronat).

- Enfin, il est intéressant de souligner que depuis septembre 1976, la C.F.D.T. enregistre des progrès encore plus nets dans la Métallurgie, notamment dans des grandes entreprises, des filiales de groupes... Ces résultats n'apparaissent pas dans cette statistique.

En nous félicitant de ces gains qui montrent que les métallos font de plus en plus confiance à la C.F.D.T., à ses propositions d'action, à ses objectifs et perspectives... nous conclurons en demandant à tous nos adhérents de faire en sorte que tous ceux qui votent pour la C.F.D.T. deviennent des adhérents de notre organisation syndicale.